

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Réforme du baccalauréat Question écrite n° 26698

## Texte de la question

M. François de Rugy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le nouveau contrôle continu instauré cette année dans le cadre de la réforme du baccalauréat. Initialement, le contrôle continu devait mettre fin au bachotage des candidats en comptabilisant le travail réalisé par l'élève tout au long de son année scolaire. Or les épreuves communes de contrôle continu (les E3C) ne reposent finalement que sur quelques épreuves, ce qui ne permet pas de réellement prendre en compte le travail suivi et assidu de l'élève. Ces épreuves sont lourdes à organiser pour les lycées. Les bulletins trimestriels ne représentent que dix pour cent de la note des E3C. Il aimerait savoir s'il serait prêt à faire évoluer la réforme du baccalauréat pour valoriser davantage le travail effectué par les élèves tout au long de l'année grâce aux bulletins trimestriels plutôt que ces épreuves communes de contrôle continu.

## Données clés

Auteur : M. François de Rugy

Circonscription : Loire-Atlantique (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 26698 Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : <u>Éducation nationale et jeunesse</u>
Ministère attributaire : <u>Éducation nationale et jeunesse</u>

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>18 février 2020</u>, page 1150 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)